**De :** Julien FAISNEL [<mailto:julien.faisnel@agriculture.gouv.fr>]   
**Envoyé :** jeudi 22 février 2018 17:21  
**À :** [isabelle.tourette.fngds@reseaugds.com](mailto:isabelle.tourette.fngds@reseaugds.com); [valerie.david@idele.fr](mailto:valerie.david@idele.fr); [jygauchot@wanadoo.fr](mailto:jygauchot@wanadoo.fr); FSVF <[fsvf@fsvf.org](mailto:fsvf@fsvf.org)>; Eric Lejeau <[elejeau@me.com](mailto:elejeau@me.com)>; Marie Anne BARTHELEMY <[ma.BARTHELEMY@simv.org](mailto:ma.BARTHELEMY@simv.org)>; JL HUNAULT <[jl.hunault@simv.org](mailto:jl.hunault@simv.org)>; CSOV <[marc.veilly@veterinaire.fr](mailto:marc.veilly@veterinaire.fr)>; Jacques GUERIN <[jacques.guerin@veterinaire.fr](mailto:jacques.guerin@veterinaire.fr)>; Monsieur <[jean-yves.madec@anses.fr](mailto:jean-yves.madec@anses.fr)>; [jean-pierre.orand@anses.fr](mailto:jean-pierre.orand@anses.fr); [gerard.moulin@anses.fr](mailto:gerard.moulin@anses.fr); ANSES <[charlotte.dunoyer@anses.fr](mailto:charlotte.dunoyer@anses.fr)>; [christian.ducrot@inra.fr](mailto:christian.ducrot@inra.fr); [jean-marc.petiot@veterinaire.fr](mailto:jean-marc.petiot@veterinaire.fr); Pascal FANUEL <[pascal.fanuel@veterinaire.fr](mailto:pascal.fanuel@veterinaire.fr)>; [jacqueline.bastien@wanadoo.fr](mailto:jacqueline.bastien@wanadoo.fr); Christophe BRARD <[chbrard@gmail.com](mailto:chbrard@gmail.com)>; [gouraud@sngtv.org](mailto:gouraud@sngtv.org); [jfrousselot@wanadoo.fr](mailto:jfrousselot@wanadoo.fr); [claire.scicluna1@gmail.com](mailto:claire.scicluna1@gmail.com); COOP DE FRANCE <[philippe.amar@coopdefrance.coop](mailto:philippe.amar@coopdefrance.coop)>; [benoit.thuillier@labocea.fr](mailto:benoit.thuillier@labocea.fr); [Natacha.woronoff-rehn@doubs.fr](mailto:Natacha.woronoff-rehn@doubs.fr); [michael.treilles@lasat.fr](mailto:michael.treilles@lasat.fr); "COUDERC-OBERT Céline (Adjointe mission RES) - CGDD/DRI/SR1" <[celine.couderc-obert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:celine.couderc-obert@developpement-durable.gouv.fr)>; "ALNOT Laure (Chargée de mission) - DGPR/SPNQE/DPCPDA/BBA" <[laure.alnot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laure.alnot@developpement-durable.gouv.fr)>; METAYER Marie Laure (Adjointe au chef du SRSEDPD) - DGPR/SRSEDPD/SDSEPCA <[marie-laure.metayer@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-laure.metayer@developpement-durable.gouv.fr)>; [Christian.BRUN-BUISSON@sante.gouv.fr](mailto:Christian.BRUN-BUISSON@sante.gouv.fr); [hannah.treille-amram@sante.gouv.fr](mailto:hannah.treille-amram@sante.gouv.fr); [Marie-Laure.BELLENGIER@sante.gouv.fr](mailto:Marie-Laure.BELLENGIER@sante.gouv.fr); BALLU, Olivier (DGS) <[olivier.ballu@sante.gouv.fr](mailto:olivier.ballu@sante.gouv.fr)>; Corinne DANAN <[corinne.danan@agriculture.gouv.fr](mailto:corinne.danan@agriculture.gouv.fr)>; [marion.bardy@agriculture.gouv.fr](mailto:marion.bardy@agriculture.gouv.fr); AFVAC <[eguaguere@nordnet.fr](mailto:eguaguere@nordnet.fr)>; INRA Clermont-Ferrand <[ducrot@clermont.inra.fr](mailto:ducrot@clermont.inra.fr)>; Mylène DUPAS <[mylene.dupas@agriculture.gouv.fr](mailto:mylene.dupas@agriculture.gouv.fr)>  
**Cc :** [olivier.debaere@agriculture.gouv.fr](mailto:olivier.debaere@agriculture.gouv.fr); [cecile.adam1@agriculture.gouv.fr](mailto:cecile.adam1@agriculture.gouv.fr); ROUAULT Isabelle <[isabelle.rouault@agriculture.gouv.fr](mailto:isabelle.rouault@agriculture.gouv.fr)>; Myriam CARPENTIER <[myriam.carpentier@agriculture.gouv.fr](mailto:myriam.carpentier@agriculture.gouv.fr)>; laurent LARIVIERE <[laurent.lariviere@agriculture.gouv.fr](mailto:laurent.lariviere@agriculture.gouv.fr)>  
**Objet :** Plan Ecoantibio 2 : publication de l'appel à projets 2018

Bonjour à tous,  
  
En complément du message ci-dessous, je vous informe que l'appel à projets 2018 du plan Ecoantibio 2 a été publié sur le site internet du Ministère. N'hésitez pas à diffuser cette information dans vos réseaux.  
  
Vous pouvez en prendre connaissance à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/appel-projets-2018-du-plan-ecoantibio-2>   
  
La date butoir a été fixée au vendredi 6 avril 2018 - 18h.   
  
Afin de renseigner les futurs porteurs de projets, le document recensant les projets déjà financés par Ecoantibio, que j'avais fait circuler fin janvier auprès des pilotes, a été mis en ligne sur la même page, dans une version simplifiée à ce stade. Il a vocation à être complété dans les prochaines semaines.  
  
Restant à votre disposition,  
Bien cordialement,  
Julien FAISNEL

Le 16/02/2018 17:41, Julien FAISNEL a écrit :

Mesdames, Messieurs,  
  
A la suite de la dernière des réunions des pilotes des actions du plan Ecoantibio 2, vous trouverez ci-dessous un point d'information sur les appels à projets 2017, 2018, et les fiches actions du plan Ecoantibio 2.  
  
**1) Informations sur les suites de l'appel à projets 2017 du plan Ecoantibio 2**  
Il reste une partie des projets pour lesquels la décision du Ministère reste à prendre : les 13 projets du groupe 3 = projets qui pourraient être financés début 2018 modulo modifications majeures (sans attendre l'appel à projets 2018).  
  
Sur ces 13 projets :   
- 2 ont fusionné comme demandé par les évaluateurs;  
- 9 ont fait l'objet de compléments d'information en réponse aux remarques ou questions relayées par la DGAL;  
- 2 n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle soumission.  
  
Les évaluateurs qui avaient, à l'été 2017, demandé des précisions ou exprimé des réserves sur ces projets du groupe 3 ont été à nouveau contactés. Je vous transmettrai pour éventuel avis leurs éléments dès réception de ceux-ci, sans doute à compter du milieu de la semaine prochaine.  
  
**2) Informations sur l'appel à projets 2018 du plan Ecoantibio 2**Le cahier des charges pour l'AAP 2018 du plan Ecoantibio 2 est en cours de validation, ainsi que les documents afférents.  
  
Comme annoncé lors de la dernière réunion des pilotes, et sous réserve de validation, il évolue par rapport à 2017 sur les points suivants :   
- suppression du visa obligatoire avant dépôt du projet;   
- ouverture de certaines actions/thématiques à l'AAP 2018 faite en fonction des filières : mis à part les spécificités des actions 13 (phase pilote en cours) et 17, 18, 19, 20 (pilotées par la DGAL), nous essayons d'orienter les financements vers certaines filières, différentes selon les actions du plan, notamment pour combler les "gaps";  
- le montant maximal pouvant être accordé sera différent selon la dimension (nationale/régionale/départementale) du projet.  
En outre, il a été proposé de rendre obligatoire le partenariat entre deux structures au moins pour tout projet demandant une subvention supérieure à 60 000 €.   
  
Enfin, à ce stade, le rétroplanning prévisionnel laisse penser que les pilotes seront consultés pour avis sur les projets de l'AAP 2018 durant la deuxième quinzaine du mois de juin 2018, avec une réunion de sélection tout début juillet. Le rétroplanning demeure susceptible d'évoluer en fonction de la date à laquelle l'AAP sera publié, et en fonction du nombre de projets reçus. La DGAL s'efforcera de conserver un calendrier permettant aux porteurs de projets, aux évaluateurs et aux pilotes de participer à l'AAP 2018 dans de bonnes conditions.   
  
**3) Fiches actions pour le plan Ecoantibio 2**   
  
La DGAL a reçu bon nombre de fiches actions, souvent riches en informations. Des suggestions ont parfois été faites aux pilotes sur certains points. L'objectif est d'avoir pour chaque action une vision stratégique du pilote sur la manière d'atteindre les objectifs et sur le suivi de l'état d'avancement, tout en mettant ces éléments à disposition du grand public.  
  
Plusieurs fiches actions sont encore attendues par la DGAL. Nous souhaiterions que les pilotes concernés puissent nous les faire parvenir rapidement ou nous fassent part des difficultés éventuellement rencontrées.   
  
  
Naturellement, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez sur ces sujets.  
  
Bien cordialement,  
Bon week-end,

--

Julien FAISNEL

Chargé d'études en pharmacie vétérinaire

Adjoint au chef de bureau

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Direction générale de l'alimentation

Service des actions sanitaires en production primaire

Sous-direction de la santé et de la protection animales

Bureau des intrants et de la santé publique en élevage

Tél : 01.49.55.84.35